



Air France



27 mai 2026

## La mutuelle notre bien commun

Nous nous engageons à préserver l'avenir de la mutuelle au service de chacun

**Les négociations pour redéfinir le contrat collectif entre Air France et les Organisations Syndicales sont en cours.**

**Votre équipe CFE-CGC et son partenaire PNC UNAC** sont en cours de négociation en vue de conclure un nouvel accord pour **vos frais de santé et les remboursements** associés entre Air France et la mutuelle MNPAF.

### Vos attentes sont nombreuses et légitimes

Nous demandons à la direction d'Air France de profiter de cette opportunité de révision du contrat collectif pour :

- Revoir drastiquement à la hausse certains remboursements,
- Etudier les modalités de financement d'une mutuelle robuste et de qualité

Quelques exemples :



**OPTIQUE**

Le rehaussement **drastique** des remboursements optiques



**SPÉCIALISTES**

Une **meilleure prise en charge** des médecins spécialistes OPTAM & non-OPTAM



**MÉDECINES DOUCES**

Fin des forfaits scindés, une **enveloppe annuelle** sans plafond annuel ou bi-annuel.

### Notre rôle :

- ✓ Vérifier que les garanties correspondent aux besoins des salariés
- ✓ Suivre l'évolution des cotisations
- ✓ Echanger avec la MNPAF pour défendre vos intérêts
- ✓ Proposer des améliorations de garanties
- ✓ Aider à résoudre les situations complexes
- ✓ Les élus CFE-CGC à la mutuelle sont là pour vous



Virginie Daguillon

Air France  
Pilotage Economique



Flore Louis-Sidney

Air France  
DGI

